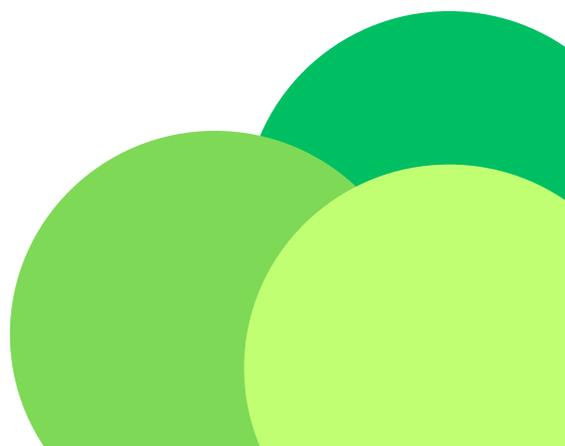




CHARTRE DE L'ENVIRONNEMENT



Charte de l'environnement

Pour ABCarières, la protection de l'environnement est bien plus qu'une simple tendance ou une obligation réglementaire. En intégrant des pratiques durables, les entreprises peuvent non seulement réduire leur empreinte écologique, mais aussi renforcer leur réputation, attirer les talents, fidéliser les employés et créer de la valeur à long terme. En intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement, nous aidons nos clients à réduire leur empreinte écologique, à minimiser les impacts de leurs opérations et à favoriser l'innovation durable.

Dans le domaine des ressources humaines, la protection de l'environnement revêt une importance particulière. Elle implique de prendre en compte le bien-être des employés en leur offrant un cadre de travail sain et respectueux de l'environnement. Cela peut inclure des initiatives telles que la promotion du télétravail pour réduire les déplacements, la mise en place d'une politique de recyclage et de réduction des déchets, ainsi que l'intégration de critères environnementaux dans les achats et le choix des fournisseurs.

Chez ABCarières, nous nous engageons à intégrer le développement durable et la protection environnementale dans toutes nos activités et à promouvoir ces principes auprès de nos clients.

Ainsi, afin de réduire notre empreinte carbone et favoriser un environnement sain pour nos collaborateurs, nous nous engageons sur les actions suivantes :

Économiser de l'énergie



- Réduire la consommation d'énergie en optimisant l'éclairage.
- Arrêter son ordinateur et ses autres appareils électriques en fin de journée.
- Travailler en privilégiant la lumière du jour.
- N'utiliser la climatisation et le chauffage que si nécessaire.

Réduction de consommation de papier et de plastique



- Privilégier l'impression recto-verso et imprimer les documents uniquement lorsque cela est nécessaire.
- Usage de bouteilles en verre et / ou de gourdes et de couverts réutilisables ; sensibilisation des employés à la réduction d'utilisation de bouteilles plastique.
- Favoriser l'adoption de technologies numériques et de solutions informatiques telles que le stockage en ligne, la dématérialisation des documents et la gestion électronique des processus.

Sensibiliser au tri sélectif



- Encourager le recyclage au sein de l'entreprise.
- Pratiquer la séparation des déchets en fonction de leur nature (papier, carton, plastique, etc.) et les déposer dans les contenants appropriés.
- Promouvoir la sensibilisation et la formation des employés aux enjeux environnementaux, afin de les impliquer dans les efforts de réduction de l'empreinte écologique de l'entreprise.

Engagement environnemental communautaire



- Privilégier les fournisseurs et les produits respectueux de l'environnement.
- Soutenir et participer à des initiatives communautaires et à des projets environnementaux, tels que des journées de bénévolat pour la plantation d'arbres, des partenariats avec des organisations de conservation ou des campagnes de nettoyage de l'environnement.
- Intégrer des critères environnementaux dans le processus de sélection des fournisseurs et des clients

Réduction de l'empreinte carbone



- Encourager les pratiques de télétravail et de réunions virtuelles pour réduire les déplacements et les émissions de carbone.
- Favoriser la mobilité douce en encourageant l'utilisation du vélo ou des transports en commun.
- Mesurer et évaluer régulièrement l'empreinte carbone de l'entreprise et mettre en place des objectifs de réduction spécifiques

Bordeaux, le 11 mars 2024



ABCarrières
Imm. N - Rue R. Caumont
33300 BORDEAUX

Signature de la Direction